

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, substituer au mot : « émet », le mot : « rend ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.